

Démarche : Concours Professionnel pour le recrutement de Chef(fe) d'Equipe d'Exploitation Principal(e) des travaux publics de l'Etat - session 2026

Organisme : Pole Ressources Humaines

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Début des inscriptions : vendredi 16 janvier 2026 à partir de 12 heures (heure de Paris)
Clôture des inscriptions : lundi 16 février 2026 à 12 heures (heure de Paris)

Date de l'épreuve écrite : jeudi 2 avril 2026

Date de l'épreuve orale : entre le lundi 18 mai et le vendredi 22 mai 2026

Dossier d'inscription au concours professionnel pour le recrutement de Chef(fe) d'Equipe d'Exploitation Principal(e) des travaux publics de l'Etat - session 2026

I. IDENTIFICATION ET DOMICILE

Mme

M.

Nom

Indiquez votre nom d'usage :

--

Nom de naissance

Indiquez votre nom d'usage (si différent) :

--

Prénoms

Indiquez votre/vos prénom/s :

--

Date de naissance

Indiquez votre date de naissance :

Concours Professionnel pour le recrutement de Chef(fe) d'Equipe d'Exploitation Principal(e) des

Lieu de naissance

Indiquez votre lieu de naissance :

Nationalité

Indiquez votre nationalité :

Adresse

Indiquez votre adresse :

N° et rue**Code postal****Commune****Pays****Numéro téléphone**

Indiquez votre numéro de téléphone personnel (de préférence portable)

Numéro téléphone

Indiquez votre numéro de téléphone professionnel

Adresse électronique

Indiquez votre adresse électronique :

CEI d'affectation de l'agent**II. CENTRE D'EXAMEN**

DIRCE ou DIRMIC

ATTENTION : vous ne pouvez postuler que pour un service

Pour la DIRCE : l'inscription est dématérialisée sur ce site démarche numérique

Pour la DIRMIC : l'inscription est exclusivement sur dossier papier à télécharger <http://www.dir.massif-central.developpement-durable.gouv.fr/>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

DIRCE

Concours Professionnel pour le recrutement de Chef(fe) d'Equipe d'Exploitation Principal(e) des

III. CONDITIONS

Pour concourir, vous devez satisfaire aux conditions particulières indiquées ci-dessous - Décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023, portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État

Position administrative :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- être en activité
- être en détachement
- être en congé parental

Conditions à remplir :

Les 3 conditions doivent être réunies

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- être agent(e) d'exploitation principal(e) des TPE
- avoir atteint le 5ème échelon du grade
- compter au moins 4 ans de service effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C au 1er janvier de l'année du concours.

IV. HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap remplissez cette rubrique et joignez le(s) justificatif(s) sinon passez à la rubrique suivante.

Sont à joindre à ce dossier : l'attestation de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées en cours de validité et éventuellement, l'attestation médicale en cas de demande d'aménagements particuliers. Sera demandé ultérieurement l'avis reconnaissant la compatibilité du handicap avec l'emploi postulé (cf. notice explicative p.4)

Etes-vous reconnu(e) travailleur(euse) handicapé(e) par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Si oui, souhaitez-vous des aménagements particuliers pour les épreuves en raison de votre situations personnelles ? (attestation médicale obligatoire)

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Si oui, de quelle nature ? Pour l'épreuve écrite

Pour l'épreuve orale

Concours Professionnel pour le recrutement de Chef(fe) d'Equipe d'Exploitation Principal(e) des

V RE COURS A LA VISIOCONFERENCE POUR L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

En application de l'article 3-1° du décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024* fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique, le recours à la visioconférence peut être demandé, lors de l'inscription et au plus tard le 11 mars 2026 , UNIQUEMENT par les candidats en situation de handicap, en situation de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite.

Les candidats doivent produire un certificat médical de moins de six mois délivré par un médecin agréé et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence.

*L'arrêté d'ouverture indique si le recours à la visioconférence pour passer des épreuves orales, auditions ou entretiens dans les conditions prévues peut être demandé : en situation de handicap, en situation de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite.

VI. AVERTISSEMENT

Par souci de simplification des formalités administratives, seules certaines pièces justificatives sont exigées à ce stade.

Vous devez être en mesure de fournir à l'administration les éléments nécessaires pour "la vérification des conditions requises pour concourir (...) au plus tard à la date de la nomination". (statut général des fonctionnaires de l'État, loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, article 20).

La réception de votre convocation aux épreuves ne préjuge pas de la recevabilité de votre demande d'inscription. Si vos déclarations, les pièces et les renseignements fournis sont erronés ou insuffisants, vous vous exposez notamment à : ne pas avoir accès au centre d'examen, être radié(e) de la liste des candidats, perdre le bénéfice de l'admissibilité ou de l'admission, ne pas être nommé(e) en qualité de stagiaire ou de titulaire, et ce, que vous ayez été ou non de bonne foi.

VII ENGAGEMENT

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements consignés dans ce dossier et avoir eu connaissance des conditions particulières d'accès au concours pour lequel je demande mon inscription.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

VIII RECAPITULATIF

Récapitulez les pièces et justificatifs à joindre obligatoirement pour constituer votre dossier d'inscription.

Cochez les cases correspondantes et joignez le ou les justificatif(s).

Justificatifs :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

État des services accomplis (non demandé pour les agents DIRCE & DIRMIC)

Attestation de handicap s'il y a lieu

Attestation médicale en cas de demande d'aménagement particulier pour les personnes en situation de handicap (médecin agréé) à fournir au plus tard le 11 mars 2026

Attestation médicale en cas de demande de visioconférence pour l'épreuve orale (médecin agréé) à fournir au plus tard le 11 mars 2026 : personne en situation de handicap, en situation de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite

Modèle Dossier RAEP à télécharger pour tous les candidats avant la clôture des inscriptions (ne sera plus en ligne par la suite) et pour les candidats admissibles, à adresser au CVRH de Mâcon au plus tard le 07 mai 2026 par mail :

Concours Professionnel pour le recrutement de Chef(fe) d'Equipe d'Exploitation Principal(e) des

Pièce jointe :

Etat des services accomplis (non demandé pour les agents DIRCE & DIRMIC)

Pièce jointe :

Guide de remplissage RAEP

Pièce jointe à télécharger dès l'inscription pour tous les candidats avant la clôture des inscriptions :

Modèle Dossier RAEP en format ODT

Attention : le dossier «RAEP» sera adressé au CVRH de Mâcon, par les candidats admissibles, au plus tard le 07 mai 2026 par mail : concours.cvrh-macon@developpement-durable.gouv.fr avec copie à : christelle.domy@developpement-durable.gouv.fr

Pièce jointe à télécharger dès l'inscription pour tous les candidats avant la clôture des inscriptions :

Modèle Dossier RAEP en format PDF

Attention : le dossier «RAEP» sera adressé au CVRH de Mâcon, par les candidats admissibles, au plus tard le 07 mai 2026 par mail : concours.cvrh-macon@developpement-durable.gouv.fr avec copie à : christelle.domy@developpement-durable.gouv.fr

Pièce jointe :

Arrêté d'ouverture

Pièce jointe :

Arrêté de composition du jury

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Etat des services accomplis

Pour les agents de la DIR CE et de la DIR MC : le pôle ressources humaines dispose déjà d'un état des services accomplis.

Pour les agents d'autres services, veuillez télécharger et joindre le modèle suivant :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de handicap

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation médicale en cas de demande d'aménagements particuliers pour les personnes en situation de handicap à fournir au plus tard le 11 mars 2026

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation médicale en cas de demande de visioconférence pour l'épreuve orale (médecin agréé) à fournir au plus tard le 11 mars 2026 : personne en situation de handicap, en situation de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite